



L'an deux mille quinze et le NEUF AVRIL

A la salle polyvalente de BOISSAY, à dix-huit heures, le Conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Patrick CHAUVET, conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales applicables en la matière.

Secrétaire de séance : Monsieur Fabrice OTERO

Etaients présents :

Communes	Délégués Titulaires		Délégués suppléants	
Bierville	Guy PRUVOST	Présent	Jean-Jacques BOUTET	Présent
Blainville Crevon	Jean-Bernard DUPRESSOIR	Présent		
	Perrine SERANO	Présente		
	Vincent DECORDE	Présent		
Bois-Guilbert	Daniel BARBIER	Présent	Eric CHIVOT	Présent
Bois-Heroult	Edouard DE PRADEL DE LAMAZE	Présent	Eliane COEFFIER	Présente
Boissay	Rémy LEROY-DAVESNE	Présent	Delphine DURAME	Présente
Bosc Bordel	Jean-Pierre ROUSSEAU	Excusé	Fabienne VERHAEGHE	Présent
Bosc Edeline	Denis LEMBOUCHER	Présent	Jean-Pierre HOUEL	Présent
Bosc Roger sur Buchy	Jacques SELLIER	Présent		
	Dominique ALIX	Présent		
Buchy	Patrick CHAUVET	Présent		
	Sandrine BOURGUIGNON	Présente		
	Pascal ROBINET	Présent		
	Michèle VALLOT	Excusée Pouvoir donné à Mme Bourguignon		
Cailly	Léon LEVASSEUR	Présent		
	Michel FAUVEL	Présent		

Catenay	Norbert CAJOT	Présent		
	Chantal DONCKELE	Présente		
Ernemont sur Buchy	Jean CARPENTIER	Présent	Dominique HOUEL	Présent
Estouteville Ecalles	Joël SAVARY	Présent	Jacques AMELEE	Présent
Héronnelles	Jean-Luc POYEN	Présent	Didier BLAINVILLE	Présent
La Rue Saint Pierre	Bruno LEGER	Présent		
	Daniel CHABE	Présent		
Longuerue	Corinne JOUTEL	Absente	Joël FORTIER	Absent
Morgny Pommeraye la	Pascal SAGOT	Présent		
	Annick LANGLOIS	Absente donne pouvoir à M. SAGOT		
	François CAPET	Présent		
Pierreval	Paul GREVET	Présent	Thierry AUVRAY	Présent
Rebets	Bernard CORBILLON	Présent	Dominique NEHOU	Présent
Sainte Croix sur Buchy	Alain HERICHARD	Absent pouvoir donné à M. NION		
	Patrice NION	Présent		
Saint Aignan sur Ry	Jean-Pierre CARPENTIER	Présent	Jean-Claude DEMARES	Présent
Saint André sur Cailly	Eric AVENEL	Présent		
	Ansbert LECOQ	Présent		
	Marie-Christine CHANUT	Présente		
Saint Germain des Essourts	Jean-Michel DUVAL	Présent	Dominique LEFAUX	Excusé
Saint Germain sous Cailly	François DUPUIS	Présent	Christelle SCHOEGL	Excusée
Vieux Manoir	Pierre PALENNE	Présent		
	Fabrice OTERO	Présent		
Yquebeuf	Georges MOLMY	Présent	Stéphane VATELIER	excusé

Pouvoirs donnés de :

M. Pascal SAGOT à Mme Annick LANGLOIS – Morgny-La-Pommeraye
M. Eric AVENEL à Mme Marie Christine CHANUT, St André sur Cailly
M. Michel FAUVEL à M. Léon Levasseur, Cailly

Assistaient :

Catherine JEGAT, Trésorière
Hélène LIMARE, Responsable comptabilité et RH

1. Nomination du secrétaire de séance et Validation du PV du 24 février 2015

M. Le Président procède à la nomination du secrétaire de séance : Monsieur Fabrice OTERO, Vice-Président, se propose.

M. Chauvet demande l'approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 24 février 2015. Monsieur Carpentier informe qu'une erreur s'est glissée dans le code couleur du schéma p7 décrivant la répartition des tâches entre le service instructeur du droit des sols et les communes. Le schéma sera modifié en conséquence.

Monsieur Molmy souhaite que soit ajouté en page 12 : « une participation à l'habitant, ou autre ».

Aucune autre remarque n'étant formulée sur le compte-rendu, le conseil communautaire approuve le compte rendu à l'unanimité.

Monsieur CHIVOT, délégué communautaire de Bois Guilbert souhaite revenir sur le service ADS évoqué lors du conseil du 24 février. Il souhaite que soient expliquées à nouveau les modalités de mise en place du service et du financement de ce dernier. Il regrette la décision d'un coût à l'habitant qu'il ne trouve pas équitable ; il pense qu'un coût à l'acte aurait été plus adapté. Monsieur CHAUVET lui indique que le conseil a statué le 24 février, à l'unanimité sur cette question. Il indique également que la commune a la possibilité d'adapter sa taxe d'aménagement pour que cette dépense nouvelle soit « indolore » budgétairement. Un point d'étape du dossier est inscrit à l'ordre du jour et le Président propose de répondre aux questions à ce moment-là.

Le Président demande la possibilité d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Adhésion au syndicat mixte d'aménagement numérique (Seine Maritime Numérique)

A l'unanimité, le conseil accepte.

2. Comptes administratifs et comptes de gestion 2014

BUDGET LOCABAT – délibérations 2015-04-09 et 2015-04-10

Après lecture du compte administratif par M. Duval, doyen de l'assemblée, il est proposé au Conseil communautaire d'adopter le Compte administratif 2014 de LOCABAT pour les sommes de :

Fonctionnement : Dépenses : 25 366,37 €,
 Recettes : 43 448,40 €,
 Soit un excédent de l'exercice de + **18 082,03 €** plus un excédent antérieur
 reporté de + 18 634,04 €, soit un excédent cumulé de + **36 716,07 €** sur la
 section de fonctionnement.

Investissement : Dépenses : 13 651,22 €,
 Recettes : 8 981,60 €
 Soit un déficit de l'exercice de - **4 669,62 €** de la section d'investissement, plus
 un excédent reporté de
 + 398,63 € soit un déficit cumulé de - **4 270,99 €**, correspondant au besoin de
 financement pour l'exercice 2015.

A l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire adopte le compte administratif 2014 de LOCABAT pour les sommes indiquées ci-dessus ainsi que le compte de gestion de la Trésorerie de Blainville-Crevon, en tous points concordants

Affectation du résultat

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2014,

Le compte administratif présente un déficit cumulé d'investissement de - 4 270,99 €, aucun reste à réaliser, un excédent cumulé de fonctionnement de 36 716,07 €

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents décide :

- **D'affecter au compte 1068 la somme de 4 270,99 €**
- **De reporter le déficit d'investissement pour - 4270,99 € au compte 001**
- **D'affecter l'excédent de fonctionnement pour 32 445,08 € au compte 002**

BUDGET HOTEL D'ENTREPRISES – délibérations 2015-04-11 et 2015-04-12

Après lecture du compte administratif par M. Duval, doyen de l'assemblée, il est proposé au Conseil communautaire d'adopter le Compte administratif 2014 de l'Hôtel d'entreprises pour les sommes de :

Fonctionnement : Dépenses : 25 620,20 €,
 Recettes : 52 458,62 €,
 Soit un excédent de l'exercice de + **26 838,42 €** plus un excédent
 antérieur reporté de + 13 919,81 €, soit un excédent cumulé de + **40 758,23 €** sur la section de fonctionnement.

Investissement : Dépenses : 6 811,88 €,
 Recettes : 18 673,06 €
 Soit un excédent de l'exercice de + **11 861,18 €** de la section
 d'investissement, plus un excédent reporté de
 + 80 720,80 € soit un excédent cumulé de + **92 581,98 €**,
 correspondant à la capacité de financement pour l'exercice 2015.

Monsieur DECORDE demande à ce que soit étudiée la possibilité de « réintégrer » ces budgets annexes excédentaires au budget principal afin de ne pas « bloquer » ces excédents en section d'investissement.

A l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire adopte le compte administratif 2014 de l'HOTEL d'ENTREPRISES pour les sommes indiquées ci-dessus ainsi que le compte de gestion de la Trésorerie de Blainville-Crevon, en tous points concordants

Affectation du résultat

Le compte administratif présente un excédent cumulé d'investissement de + 92 581,98 €, aucun reste à réaliser, un excédent cumulé de fonctionnement de + 40 758,23 €

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents décide :

- **De reporter l'excédent d'investissement pour 40 758,23 € au compte 001**
- **D'affecter l'excédent de fonctionnement pour 92 581,98 € au compte 002**

BUDGET EXPA – délibérations 2015-04-13 et 2015-04-14
--

Après lecture du compte administratif par M. Duval, doyen de l'assemblée, il est proposé au Conseil communautaire d'adopter le Compte administratif 2014 de l'EXPA pour les sommes de :

Fonctionnement : Dépenses : 753 066,45 €,
Recettes : 760 121,25 €,
Soit un excédent de l'exercice de + **7 054,80** € plus un excédent antérieur reporté de + 175 621,82 €, soit un excédent cumulé de + **182 676,62** € sur la section de fonctionnement.

Investissement : Dépenses : 765 241,77 €,
Recettes : 700 028,65 €
Soit un déficit de l'exercice de - **65 213,12** € de la section d'investissement, plus un déficit reporté de - 7 524,80 € soit un déficit cumulé de - **72 737,92** €, correspondant au besoin de financement pour l'exercice 2015.

A l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire adopte le compte administratif 2014 de l'EXPA pour les sommes indiquées ci-dessus ainsi que le compte de gestion de la Trésorerie de Blainville-Crevon, en tous points concordants

Affectation du résultat

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2014,

Le compte administratif présente un déficit cumulé d'investissement de - **72 737,92** €, aucun reste à réaliser, un excédent cumulé de fonctionnement de + **182 676,62** €

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents décide :

- **De reporter le déficit d'investissement pour 72 737,92 € au compte 001**
- **D'affecter l'excédent de fonctionnement pour 182 676,62 € au compte 002**

BUDGET CTOM – délibérations 2015-04-15 et 2015-04-16
--

Après lecture du compte administratif par M. Duval, doyen de l'assemblée, il est proposé au Conseil communautaire d'adopter le Compte administratif 2014 du CTOM pour les sommes de :

Fonctionnement : Dépenses : 1 157 613,58 €,
Recettes : 1 186 773,69 €,
Soit un excédent de l'exercice de + **29 160,11** € plus un excédent antérieur reporté de + 84 313,17 €, soit un excédent cumulé de + **113 473,28** € sur la section de fonctionnement.

Investissement : Dépenses : 92 017,09 €,
Recettes : 179 238,93 €
Soit un excédent de l'exercice de + **87 221,84** € de la section d'investissement, moins un déficit reporté de - 8 480,66 € soit un excédent cumulé de + **78 741,18** €, correspondant à la capacité de financement pour l'exercice 2015.

A l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire adopte le compte administratif 2014 du CTOM pour les sommes indiquées ci-dessus ainsi que le compte de gestion de la Trésorerie de Blainville-Crevon, en tous points concordants

Affectation du résultat

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2014,

Le compte administratif présente un excédent cumulé d'investissement de + **78 741,18 €**, aucun reste à réaliser, un excédent cumulé de fonctionnement de + **113 473,28 €**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents décide :

- **De reporter l'excédent d'investissement pour 78 741,18 € au compte 001**
- **D'affecter l'excédent de fonctionnement pour 113 473,28 € au compte 002**

BUDGET CCME – délibérations 2015-04-17 et 2015-04-18

Après lecture du compte administratif par M. Duval, doyen de l'assemblée, il est proposé au Conseil communautaire d'adopter le Compte administratif 2014 de CCME pour les sommes de :

Fonctionnement : Dépenses : 1 184 953,95 €,
 Recettes : 1 632 271,56 €,
 Soit un excédent de l'exercice de + **447 317,61 €** plus un excédent
 antérieur reporté de + **562 668,88 €**, soit un excédent cumulé de + **1 009 986,49 €** sur la section de fonctionnement.

Investissement : Dépenses : 560 002,00 €,
 Recettes : 544 848,04 €
 Soit un déficit de l'exercice de - **15 153,96 €** de la section
 d'investissement, plus un déficit reporté de
 - **238 597,74 €** soit un déficit cumulé de - **253 751,70 €**,
 correspondant au besoin de financement pour l'exercice 2015.

A l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire adopte le compte administratif 2014 de CCME pour les sommes indiquées ci-dessus ainsi que le compte de gestion de la Trésorerie de Blainville-Crevon, en tous points concordants

Affectation du résultat

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2014,

Le compte administratif présente un déficit cumulé d'investissement de - **253 751,70 €**, des restes à réaliser en recettes pour un montant de 64 950 €, un excédent cumulé de fonctionnement de + **1 009 986,49 €**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents décide :

- **D'affecter en 1068 la somme de 188 801,70 € pour 2015**
- **De reporter le déficit d'investissement pour 253 751,70 € au compte 001**
- **D'affecter l'excédent de fonctionnement pour 821 184,79 € au compte 002**

3. Budgets primitifs 2015

BUDGET LOCABAT – délibération 2015-04-19

Le BP **LOCABAT 1** est **équilibré** en dépenses et en recettes :

- en **fonctionnement** pour : **75845 €**,
compte tenu de **l'excédent reporté 2014** arrondi à **32 445 €**.

- En investissement pour :	
- Dépenses :	23 253 € dont
Déficit 2014 reporté arrondi à	4 271 €
- Recettes :	23253 €

A l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire vote le budget primitif 2015 de LOCABAT 1 pour les sommes ci-dessus.

BUDGET HOTEL D'ENTREPRISES – délibérations 2015-04-20 et 2015-04-21

Virement au budget principal

Le Budget prévisionnel de l'Hôtel d'entreprises présente un excédent de fonctionnement abondé par les loyers calculé à hauteur de 28 000 € pour 2015.

Comme pour les années précédentes, il est proposé dans la mesure du possible, de reverser cet excédent sur le budget principal de la CCME en fin d'année.

A l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire décide de reverser cette somme sur la section fonctionnement du Budget principal de la CCME, article 755

Vote du budget primitif

Le BP **Hotel entreprises** est **équilibré** en dépenses et en recettes :

- en fonctionnement pour :	94 070 € ,
compte tenu de l' excédent reporté 2014 arrondi à	40758 €.

Il présente un sur-équilibre **d'investissement** :

- Dépenses :	12187 €
- Recettes :	111 252 € dont
excédent 2014 reporté arrondi à	92 581 €

A l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire vote le budget primitif 2015 de l'Hôtel d'Entreprises pour les sommes ci-dessus.

BUDGET CTOM – délibérations 2015-04-22 et 2015-04-25
--

Présentation du budget 2015.

Vote des taux de TEOM 2015

Le produit de TEOM inscrit dans le budget en recettes de fonctionnement correspond à 1 129 270 €.

Il est proposé de conserver les taux de TEOM identiques à 2014 soit : pour 2015 :

zone 1 : Buchy - 2 collectes hebdomadaires	17.89 %
zone 2 : les 25 autres communes – 1 collecte hebdomadaire	17.23 %

A l'unanimité des membres présents, le conseil de communauté vote les taux ci-dessus proposés.

Vote redevance artisans/commerçants 2015

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2333-78,
Vu les statuts de la Communauté de communes et notamment sa compétence en matière de Collecte et Traitement des déchets ménagers et assimilés,
Vu la décision du 12 octobre 2006 du Conseil communautaire de conserver la TEOM pour l'année 2007, et son incidence en matière d'instauration de la redevance spéciale,

Vu la décision du 26 janvier 2006 du Conseil communautaire d'instaurer la redevance spéciale concernant les communes de son territoire à compter du 1er janvier 2006,
Vu la délibération du 12 octobre 2006 d'élargir la redevance spéciale à tous les producteurs de déchets non ménagers du territoire en 2008

Le Président propose de maintenir la redevance spéciale pour l'année 2015, avec une augmentation au regard de l'augmentation des coûts de traitement soit environ 1.5 %

A l'unanimité de ses membres, le Conseil approuve la reconduction de ce recouvrement à l'ensemble des producteurs de déchets non ménagers pour l'année 2015, avec une augmentation fonction des coûts de traitement, soit environ 1.5 %.

Vote redevance communes 2015

Conformément à la présentation du budget primitif 2015 Collecte et Traitement des ordures ménagères, il a été prévu une augmentation sur la redevance spéciale des communes, correspondant à l'augmentation des coûts du SMEDAR soit 1.5 %.

A l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire vote l'augmentation de la redevance spéciale des communes d'environ 1.5% conformément à la prévision budgétaire.

Vote du budget primitif 2015

Le BP (CTOM) Collecte et Traitement de Ordures Ménagères est **équilibré** en dépenses et en recettes :

- en **fonctionnement** pour : **1 319 393 €**,
compte tenu de **l'excédent reporté 2014** arrondi à **113 473 €**.

Il présente un sur-équilibre d'investissement :

- Dépenses : **156 700 €**

- Recettes : **209 321 €** dont
excédent 2014 reporté arrondi à **78 741 €**

A l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire vote le budget primitif 2015 du CTOM pour les sommes ci-dessus.

BUDGET EXPA – délibérations 2015-04-26
--

Le BP (EXPA) EXTENSION PARC ACTIVITES DU MOULIN D'ECALLES est **équilibré** en dépenses et en recettes :

- en **fonctionnement** pour : **2 010 260 €**,
compte tenu de **l'excédent reporté 2014** arrondi à **182 677 €**.

- Et en **investissement**, pour **1 711 596 €** dont
Déficit 2014 reporté arrondi à **72 738 €**

A l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire vote le budget primitif 2015 de l'EX.P.A pour les sommes ci-dessus.

BUDGET CCME – délibérations 2015-04-27 à 2015-04-29

Présentation du budget 2015

Vote des taux de fiscalité 2015

Le Président expose que la proposition budgétaire présentée est sans augmentation des taux de fiscalité.

Compte tenu des services et compétences mis en place (ADS, très haut débit), une augmentation des taux est justifiable.

Après divers échanges, l'assemblée se positionne sur une augmentation de la fiscalité (31 voix pour et 9 voix contre)

Il est ensuite demandé aux délégués de se positionner sur le % d'augmentation du produit : 1% ou 2 %

Le conseil communautaire, à la majorité des voix (35 votes pour une augmentation de 1% et 5 votes pour une augmentation de 2%,) opte pour une augmentation de 1% du produit de fiscalité soit les taux 2015 suivants :

- **TH : 4,30 %**
- **TFPB : 2,80%**
- **TFNB : 5,25%**
- **CFE hors zone : 2,35%**
- **CFE de zone : 19,44% (taux maximal plafonné)**

Vote des subventions, participations, contributions

Monsieur le Président propose de voter les participations, subventions et adhésions suivantes pour l'année 2015 :

Organisme	2015
Compte 6574 Subvention aux associations	
<i>Ecole de musique</i>	55000
<i>Forum orientation</i>	500
Compte 6554 Contributions aux organismes de regroupement	
<i>Syndicat d'aménagement numérique</i>	130000
<i>Pays Entre Seine et Bray</i>	41000
Compte 6281 Concours divers	
<i>ADM 76</i>	900
<i>Profession Sports</i>	60
<i>OT 3 Vallées</i>	26650
<i>OT Clères</i>	6500
<i>Seine Maritime Expansion</i>	4100
<i>ADCF</i>	1700
<i>Agence urbanisme</i>	10855
TOTAL	277765

Monsieur GREVET, délégué de Pierreval, s'interroge sur la nécessité d'adhérer à l'Agence d'urbanisme. Monsieur CHAUVET indique que le Président de la Métropole, Monsieur Sanchez, s'était engagé à faire baisser la cotisation annuelle, ce qui a été fait ; la présidence de l'Agence ayant changée, il apparaît opportun de leur laisser le temps de l'installation et de proposer un nouveau programme de travail.

1. Pour les subventions aux associations, il est à noter que Monsieur Molmy, Président de l'association de Musique du Moulin d'Ecalles se retire du vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire valide les subventions aux associations

2. Pour les contributions aux organismes de regroupement

A la majorité des membres présents, avec une voix contre, le conseil communautaire valide les contributions aux organismes de regroupement

3. Pour les concours divers, il est à noter que Monsieur Decorde, Président de l'OTSI des 3 vallées se retire du vote.

A l'unanimité des membres présents et votants, le conseil communautaire valide les concours divers pour l'ADM 76, profession sports, les OTSI, Seine Maritime Expansion et l'ADCF.

A la majorité des membres présents, avec deux voix contre et trois abstentions, le conseil communautaire valide le concours divers à destination de l'Agence d'Urbanisme

Vote du budget primitif 2015

Le BP CCME est équilibré en dépenses et en recettes :

- en **fonctionnement** pour : **2 541 468 €**,
compte tenu de l'**excédent reporté 2014** de **821 185 €**.

- Et en **investissement**, pour **945 352 €** dont
Déficit 2014 reporté arrondi à **253 752 €**
Et des restes à réaliser recettes pour **64 950 €**.

Monsieur Dupuis, délégué communautaire de Saint Germain sous Cailly, se demande comment nous arrivons à dégager 900 000 € de nos budgets 2015 en intégrant un service nouveau et une adhésion à Seine Maritime Numérique. Monsieur Léger, Vice-Président, lui indique que la somme est plus proche des 600 000 € et qu'il est nécessaire d'en avoir une lecture au regard de notre capacité de désendettement.

Monsieur CHAUVET, Président précise deux points :

-
- que la sérénité budgétaire actuelle est le résultat d'une optimisation des ressources et des moyens notamment par le recours à des mutualisations (technicien voirie)
- que nous sommes dans une démarche prospective et qu'une situation budgétaire « excédentaire » en année n peut cacher une situation moins confortable en n+3 ou n+4.

A l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire vote le budget primitif 2015 du budget principal de la CCME pour les sommes ci-dessus

4. Point d'information sur la mise en place du service ADS et lancement de la réflexion sur les aménagements du siège – délibération 2015.04.30

Monsieur le Président expose que la mise en place du service commun « autorisation droit des sols » suppose notamment :

- de renforcer l'équipe par 3 instructeurs,

- de disposer d'une grande capacité de stockage d'archives et de rayonnage pour les dossiers en cours
- d'être en capacité d'accueillir dans de bonnes conditions le public

Ceci amène la collectivité à se réinterroger sur la fonctionnalité de ces locaux et sur leur adéquation avec des services aux habitants renforcés.

Un projet de réaménagement des locaux doit donc être enclenché assez rapidement pour se mettre en capacité d'avoir des locaux fonctionnels et adaptés dans des délais compatibles avec la montée en charge de la CCME. Il est donc demandé au Conseil pour favoriser le respect de délais adaptés son autorisation pour déléguer le suivi de ce projet par le Bureau ainsi que par les délégués qui le souhaiteraient. Une information régulière sera faite au conseil bien entendu.

A l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire valide la délégation du suivi de ce projet au Bureau.

5. Attribution du MAPA Fourniture de carburants pour la régie OM – délibération 2015-04-31

Monsieur le Président expose que le marché de carburant passé en 2011 avec la mise en place de la régie – 2 ans renouvelables - arrive à échéance au 30 avril 2015.

Un nouveau marché à bons de commande a été lancé le 18 mars avec dépôt des offres le 1^{er} avril.

2 lots géographiques ont été définis : lot 1 sur le territoire de la CCME et lot 2 sur le trajet pour le quai de transfert de Montville

La Commission d'ouverture des offres s'est tenue le 3 avril

2 offres nous sont parvenues, une pour chacun des lots

- Carrefour market Buchy pour le lot 1
- Intermarché Isneauville pour le lot 2

Etant donné que les règles de mise en concurrence ont été respectées (publicité adaptée), que les périmètres ont été déterminés de façon proportionnée et objective et que la relance d'une procédure ne permettrait pas d'avoir plus d'offres, à l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire décide :

- d'attribuer chacun des lots à l'entreprise ayant candidaté
- d'autoriser le Président à signer le marché
- d'opérer les changements nécessaires pour référencer ces prestataires sur la carte de paiement des chauffeurs

6. Validation du programme fonctionnement voirie 2015 – délibération 2015-04-32

Le programme est présenté (cf programme en annexe);

Celui-ci a été pré-validé en bureau le 27 mars dernier afin de permettre aux communes d'inscrire budgétairement le montant du fonds de concours correspondant.

Ce programme s'élève à un montant de 141 498 € environ et s'inscrit ainsi dans l'enveloppe prévue dans la prospective.

Il est demandé au conseil de valider ce programme dans sa globalité.

A l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire valide le programme fonctionnement voirie 2015

7. Programme LEADER – Présentation de projets – délibération 2015-04-33

Monsieur de Lamaze, Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire, présente le programme LEADER et la mutualisation mise en place avec le Pays de Bray pour constituer le dossier de candidature.

Il expose ensuite un projet de développement touristique s'articulant autour d'une structure porteuse, le Bureau Central du Tourisme (BCT) et ayant comme axe de travail l'économie touristique.

Après échange avec la salle, il informe les délégués des délais pour candidater et faire remonter les projets ; ainsi une première échéance est fixée à fin avril et semble incompatible avec un suivi du dossier par le conseil communautaire. Il demande donc d'une part à ce que le conseil lui donne la possibilité de « creuser » le projet de BCT et de le porter devant le comité de pilotage du programme LEADER et d'autre part à ce que le Bureau ait la possibilité de prendre des décisions /orientations dans les prochaines semaines sur ce dossier afin de respecter les délais imposés ; un retour sera fait au conseil communautaire sur les décisions qui auront été prises.

Monsieur Decorde, délégué communautaire de Blainville Crevon et Président de l'OTSI des 3 Vallées se réjouit que le discours porté par l'office soit partagé par les intercommunalités et les Pays. Il renouvelle sa proposition d'aide dans le montage des projets proposés pour la candidature LEADER et indique que jusqu'à présent il n'a pas été sollicité.

Monsieur CHAUVET, Président, indique que cette revendication est à opérer auprès des 2 Pays qui mènent la candidature LEADER.

Monsieur Molmy, délégué communautaire d'Yquebeuf, indique que la construction de la salle de sa commune a bénéficié de fonds européen et que cette expérience lui fait dire qu'il est nécessaire de bien s'imprégner de la philosophie des fonds européens. Monsieur CHAUVET rebondit sur cette remarque en indiquant que la gestion de ces fonds est désormais conduite par la Région qui a « surajouté » des critères de sélection complexifiant les démarches.

Monsieur de Lamaze termine en précisant qu'un travail sur la taxe de séjour a été enclenché en fin d'année 2014. Il s'agit de proposer, dans une démarche concertée avec les hébergeurs, le passage d'une taxe de séjour au réel à une taxe au forfait. Cela permettrait à la CCME de disposer de fonds plus en adéquation avec le montage de projet d'envergure (actuellement la taxe rapporte entre 1800 et 4000 €/an – l'option forfait nous assurerait 12 000 €/an environ)

A l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire valide le portage de ce projet de Bureau central du Tourisme devant le comité de pilotage de LEADER et délègue au Bureau le suivi et la prise de décision concernant ce dossier.

8. Information sur les décisions du Bureau

► Renouvellement des conventions avec les OTSI

- Dans les mêmes termes : convention d'un an, renouvelable de façon expresse avec un montant de contribution maintenu au même niveau que l'an passé

► Modifications et renouvellement de la convention avec SOS tous

- Ajustements opérés sur la personne habilitée à venir chercher les chiens
- Retrait de la mention « chats »

► Modifications du règlement déchèterie

Précisions opérées sur les points suivants :

- Modalités d'accès accentuées (justificatifs pour l'obtention des badges)
- La liste des déchets plus précise suite à la mise en place des circuits de revalorisation (Eco Mobilier, produits dangereux des ménages, DEEE)
- Point sur la sécurité concernant la présence de jeunes enfants sur le site
- Article sur la vidéosurveillance

9. Adhésion à Seine Maritime Numérique – délibération 2015-04-34

Monsieur Patrick CHAUVET, Président expose à l'assemblée l'historique de ce dossier.

-Transfert de la compétence aménagement numérique, déploiement du très haut débit à la CCME le 3 octobre 2013

-Décision de principe sur l'adhésion prise le 18 décembre 2013 en reportant la décision finale à la période post-électorale afin de laisser le temps d'étudier précisément les impacts financiers de cette adhésion.

-Plusieurs rencontres et réunions ont eu lieu ; le dernier échange s'est tenu le 12 janvier dernier en présence de M. Hoguet, Directeur de Seine Maritime Numérique ainsi que M. Demailly, chef de projet Aménagement Numérique

-La prospective a permis de valider la possibilité pour la CCME de porter financièrement la partie du projet sur la montée en débit du territoire

Départ de Monsieur Dupuis, délégué de Saint Germain sous Cailly qui ne participe donc pas au vote.

Après divers échanges de l'assemblée, il est demandé au Conseil communautaire de se positionner sur l'adhésion au syndicat mixte d'aménagement numérique pour l'ensemble de ses compétences.

Le conseil communautaire, à la majorité des membres présents, 37 voix pour et 2 voix contre, valide l'adhésion de la CCME au syndicat mixte d'aménagement numérique

10. Questions diverses

Plusieurs délégués demandent à ce que soit envoyée aux communes la liste des enfants inscrits à l'Ecole de Musique du Moulin d'Ecalles (EMME) et bénéficiant de la subvention de la CCME. Monsieur Molmy indique que la CNIL ne permet pas cette transmission. Monsieur de Lamaze se propose de faire une recherche juridique afin de valider ou non cette position de l'association.

La séance est levée à 22h30

Le Président

Le Secrétaire

Les délégués communautaires :

Communes	Délégués Titulaires		Délégués suppléants	
Bierville	Guy PRUVOST		Jean-Jacques BOUTET	
Blainville Crevon	Jean-Bernard DUPRESSOIR			
	Perrine SERANO			
	Vincent DECORDE			
Bois-Guilbert	Daniel BARBIER		Eric CHIVOT	
Bois-Herout	Edouard DE PRADEL DE LAMAZE		Eliane COEFFIER	
Boissay	Rémy LEROY-DAVESNE		Delphine DURAME	
Bosc Bordel	Jean-Pierre ROUSSEAU		Fabienne VERHAEGHE	
Bosc Edeline	Denis LEBOUCHER		Jean-Pierre HOUEL	
Bosc Roger sur Buchy	Jacques SELLIER			
	Dominique ALIX			
Buchy	Patrick CHAUVET			
	Sandrine BOURGUIGNON			
	Pascal ROBINET			
	Michèle VALLOT			
Cailly	Léon LEVASSEUR			
	Michel FAUVEL			
Catenay	Norbert CAJOT			
	Chantal DONCKELE			
Ernemont sur Buchy	Jean CARPENTIER		Dominique HOUEL	
Estouteville Ecalles	Joël SAVARY		Jacques AMELEE	
Héronnelles	Jean-Luc POYEN		Didier BLAINVILLE	
La Rue Saint Pierre	Bruno LEGER			
	Daniel CHABE			
Longuerue	Corinne JOUTEL		Joël FORTIER	

Morgny la Pommeraye	Pascal SAGOT			
	Annick LANGLOIS			
	François CAPET			
Pierreval	Paul GREVET		Thierry AUVRAY	
Rebets	Bernard CORBILLON		Dominique NEHOU	
Saint Croix sur Buchy	Alain HERICHARD			
	Patrice NION			
Saint Aignan sur Ry	Jean-Pierre CARPENTIER		Jean-Claude DEMARES	
Saint André sur Cailly	Eric AVENEL			
	Ansbert LECOQ			
	Marie-Christine CHANUT			
Saint Germain des Essourts	Jean-Michel DUVAL		Dominique LEFAUX	
Saint Germain sous Cailly	François DUPUIS		Christelle SCHOEGEL	
Vieux Manoir	Pierre PALENNE			
	Fabrice OTERO			
Yquebeuf	Georges MOLMY		Stéphane VATELIER	